

18.05.2015 – 10:57 Uhr

Nouvelle version abrégée des directives anticipées CRS

Bern (ots) -

Il existe dorénavant une version abrégée des directives anticipées CRS. La prestation de la Croix-Rouge suisse se distingue également par une offre de conseil individualisé et par la possibilité de consulter le document 24h/24.

Les clients ont désormais la possibilité de choisir entre deux versions des directives anticipées de la CRS: une version courte (indications minimales) et la version exhaustive utilisée jusqu'ici (indications détaillées). Quelle que soit l'option choisie, les associations cantonales Croix-Rouge proposent dans la quasi-totalité des régions un conseil compétent en vue de l'établissement du document.

Stefanie Gobeli: «Tout le monde ne souhaite pas définir avec le même degré de précision les décisions à prendre en cas d'incapacité de discernement. En proposant une version courte et une version détaillée de ses directives anticipées, la CRS s'adapte parfaitement à cette diversité de besoins.» Selon la responsable de projet CRS, le formulaire permet de donner des indications sur mesure en fonction de la situation personnelle du client - qui peut «par exemple déterminer les personnes habilitées à le représenter ou les mesures qui doivent être prises ou non par le corps médical s'il n'est plus capable de communiquer».

La CRS a lancé ses propres directives anticipées à l'échelle nationale il y a maintenant deux ans et demi. Aujourd'hui, près de 2000 clients ont déjà rempli le document. Pour les personnes déjà clientes, rien ne change.

www.patientenverfuegung-srk.ch

www.directives-anticipees.ch

www.direttive-anticipate.ch

Contact:

Cheffe de projet Directives anticipées CRS

Stefanie Gobeli

Tél. 079/777 75 14 / 031/960 75 87

stefanie.gobeli@redcross.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002289/100772734> abgerufen werden.